



APPEL A CANDIDATURES

Résidence Artistique de Territoire 2024

Au sein des quartiers prioritaires de Tarbes

Quartiers prioritaires : ORMEAU BEL AIR + MOUYSSET

Discipline artistique : ARTS PLASTIQUES

Thématique : LES EMOTIONS EN VOLUME

Publics visés : JEUNE PUBLIC et TOUT PUBLIC



1- Enjeux et contexte

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, à l'échelle nationale, envers les quartiers ciblés politique de la ville et leurs habitants.

Sur le volet Culture, cette politique a été renforcée par la signature d'une Convention d'objectifs 2016-2023 entre les ministères en charge de la Culture et de la Ville en vue notamment :

- De mobiliser et accompagner les artistes et les acteurs culturels pour une présence renforcée dans les territoires prioritaires de la politique de la Ville.
- De faciliter l'appropriation du cadre de vie
- D'avoir une meilleure compréhension de l'espace urbain (histoire, qualité architecturale, transmission de la mémoire).

La résidence artistique de territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisé dans la circulaire du ministère de la Culture et de la Communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La résidence de territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants*.

« Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants »*.

Sur notre territoire local, le département des Hautes-Pyrénées compte 10 000 habitants résidant au sein de six quartiers prioritaires de la politique de la ville sur deux communes, Tarbes et Lourdes, et un quartier en veille, sur Aureilhan. Ces quartiers concentrent des populations en situation de grande précarité, multiculturelles et intergénérationnelles. La taille « humaine » de ces quartiers permet la mobilisation d'un tissu d'acteurs de terrain dynamiques et innovants autour d'une gouvernance originale de la politique de la ville.

En partenariat avec la DRAC Occitanie, le GIP Politique de la Ville, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la CAF et l'Éducation Nationale, la mise en place de résidences artistiques dans les quartiers prioritaires, permet d'apporter une plus-value culturelle, une reconnaissance et l'appropriation des institutions culturelles par la population de ces territoires.

Renouvelés en 2024, les Contrats de Ville favorisent une politique d'accès à la Culture. Les habitants sont associés de manière systématique à la vie du Contrat de ville, dans un objectif de co-construction. Instance obligatoire de par la loi de 2014, les conseils citoyens sont un des outils de démocratie participative mobilisés sur Tarbes et sur Lourdes.

Cette plus-value sera renforcée grâce à la participation de tous les enfants de l'école maternelle Anatole France et par des ateliers Parents-Enfants permettant une forte résonance dans les quartiers d'Ormeau Bel Air et de Mouysset.

** Extrait du document de référence : « Cahier des charges Résidence de territoire » consultable sur le lien <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Action-culturelle-et-territoriale/Developpement-culturel-et-presence-artistique-sur-les-territoires-ruraux>

2. L'association Médiannes, porteuse du projet

Association loi 1901, Médiannes favorise l'accès à la culture pour tous.

Parce que la culture s'adresse à chacun, enracinée dans l'espace public et social, l'Association Médiannes favorise la mixité sociale ;

L'association Médiannes occupe une place centrale dans le champ de la médiation culturelle sur les quartiers prioritaires de Tarbes.

Elle est un acteur de la vie des quartiers, faisant un lien entre les habitants, les associations, les institutions et les lieux culturels.

De par ses actions en médiation culturelle, Médiannes permet une ouverture différente et favorise l'émancipation des personnes par l'accès à la culture pour toutes et tous. Elle est force de propositions et d'actions et travaille en lien avec tous les acteurs de l'agglomération.

L'association travaille en étroite collaboration avec :

- Les opérateurs culturels de l'Agglomération Tarbaise (Le Parvis, Scène nationale, dotée d'un centre d'Art Contemporain ; La Gespe, Scène de Musiques Actuelles et Contemporaines ; Le Théâtre des Nouveautés et Le Pari mais aussi Le Carmel et le Musée Massey, le Service culturel de la ville de Tarbes ; Le Conservatoire de Musique et de Danse Henri Duparc ; L'École Supérieure d'Art des Pyrénées Tarbes / Pau ; le Collectif des Acteurs Culturels de 65...)
- Les professionnels et les bénévoles du champ du social qui proposent à leurs publics nos actions.

Notre vocation est d'amener la culture aux populations des quartiers prioritaires de Tarbes et de son agglomération et de les impliquer dans un processus actif par le biais de la médiation culturelle.

De par nos actions, cette médiation culturelle crée du lien, permet le développement personnel et l'acquisition de confiance en soi, lutte contre l'exclusion, rassemble les personnes dans le respect de leur différence.

Depuis 2020, la DRAC Occitanie et le GIP Politique de la Ville mandatent l'association Médiannes pour la mise en place de résidence artistique de territoire dans les quartiers prioritaires de la ville de Tarbes.

Riche de son partenariat avec les acteurs culturels et les professionnels du champ du social, l'association Médiannes a su tisser des liens de confiance et mettre en exergue l'importance de la médiation culturelle auprès des publics éloignés.

La collaboration entre l'artiste ou le collectif et l'association Médiannes reste primordiale. En effet, la résidence s'adresse à un artiste désirant développer une proposition artistique en lien avec les habitants et plus particulièrement le jeune public et les adultes les accompagnants.

Lors de la résidence, l'association Médiannes s'engage à mettre en réseau l'artiste et les structures ou professionnels ressources du quartier. L'objectif étant de faciliter l'intégration et la réalisation du projet artistique.

3. Cadre de la résidence de territoire et objectifs

L'association Médiannes propose un nouvel appel à candidature (ouvert aux collectifs ou artistes indépendants) s'inscrivant dans le cadre de la Résidence Artistique de Territoire de la DRAC Occitanie.

La résidence se déroulera sur les **quartiers prioritaires d'Ormeau Bel Air et de Mouysset de Tarbes** auprès principalement du Jeune Public et des familles.

Les élèves et enseignants de l'école maternelle Anatole France participeront à la résidence sur des temps scolaires.

Le projet doit être spécialement élaboré afin de favoriser la rencontre entre les habitants, le jeune public, l'artiste et sa démarche artistique. Ces collaborations renforcées sont des axes majeurs pour cette résidence.

- **La médiation, rencontre entre les habitants, le groupe scolaire et l'artiste :**

L'objectif est de permettre cette rencontre artistique au plus grand nombre.

En lien avec sa pratique artistique, l'artiste ou le collectif proposera des interventions auprès des jeunes publics, des habitants du quartier et des élèves de la maternelle Anatole France.

Afin de faciliter les échanges et l'intégration de ses publics dans le projet artistique, l'association Médiannes accompagnera l'artiste ou le collectif sur le terrain tout le long de la résidence.

- **Une création pour et avec le jeune public, les familles et habitants du quartier**

La résidence devra proposer une pratique artistique **plastique en volume** (sculpture, modelage, assemblage...), pour **le jeune public** mais aussi pour les habitants du quartier, elle doit donc être adaptée à **tous les âges**.

Les bénéficiaires de cette résidence seront invités à réfléchir à la forme plastique que peuvent prendre les différentes **émotions** qui peuvent les traverser en tant qu'individu ou en tant que groupe.

Le processus de création devra prendre en compte le contexte géographique et social des quartiers visés ainsi que les attentes des habitants.

Les actions pourront prendre plusieurs formes : ateliers suivis, ateliers ponctuels, soirées, stages, week-end...

L'artiste met en place son travail d'action culturelle.

Un travail de création ou de recherche peut être abordé.

L'artiste ou le collectif sera invité à créer avec les habitants un projet dont les objectifs seront :

- De s'approprier un médium par l'expérimentation et la manipulation de la matière
- De reconnaître, identifier et nommer les sensations qui accompagnent les émotions.
- De mettre en forme, de retranscrire ces sensations dans une création plastique ; un objet, une forme, une sculpture représentant cette émotion.

Ce projet artistique sera positif et dynamique, il pourra être collectif ou individuel et permettra aux bénéficiaires de découvrir une pratique de renforcer l'estime de soi et la joie du collectif.

- **Profil du candidat**

Artiste ou le collectif dans le champ professionnel des arts plastiques et dont la recherche artistique manifeste à la fois une pratique confirmée, en même temps qu'une grande ouverture sur d'autres expressions culturelles.

Il sera apprécié que l'artiste ou le collectif retenu devra être en mesure de s'impliquer pleinement et de fédérer la population autour du projet. Faire ensemble et générer des échanges par la création restent des attitudes recherchées pour cette résidence.

La transmission étant une composante essentielle de cette résidence, une connaissance et une pratique des actions d'éducation artistique adaptée aux publics de ces quartiers sera appréciée.

4. Durée et dates de la résidence de territoire

La durée totale de la résidence est de 3 mois.

L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage sur l'échéancier suivant :

- **Repérage : semaine du 17 au 20 septembre 2024**

Suite à sa sélection, l'artiste viendra lors de la « semaine 38 » 2024.

Lors de cette semaine, accompagné d'une médiatrice culturelle de l'association Médiannes, l'artiste découvrira les quartiers, les partenaires sociaux (animateurs et médiateurs des associations intervenant sur le quartier, corps enseignants de l'école maternelle...) et habitants (membres des conseils citoyens notamment et familles du quartier).

Ces rencontres permettront de préciser le projet artistique.

A l'issue de ce repérage, une programmation des interventions sera définie afin de formaliser le temps de présence sur le territoire.

- **Séjour en résidence : du 1^{er} octobre au 6 décembre 2024**

L'artiste mettra en place son travail d'éducation artistique ainsi que sa création auprès des publics des quartiers prioritaires Ormeau Bel Air et Mouysset.

Parallèlement, l'artiste en résidence prévoira des interventions au sein de l'école maternelle Anatole France sur toutes les classes de la Petite Section à la Grande Section (3 / 6 ans). Un planning sera établi entre l'artiste, les enseignantes ainsi que les médiatrices culturelles de l'Association Médiannes.

- **Temps de restitution : semaine du 2 au 6 décembre 2024**

Dates de restitution sont à définir entre le lundi 2 et le vendredi 6 décembre 2024.

En collaboration avec les partenaires et le public, le temps de restitution est à imaginer par l'artiste. Il peut s'agir d'un temps global regroupant école, habitants du quartier, partenaires.... Mais aussi cela peut être plusieurs restitutions en fonction des différents publics.

Ces moments de restitution sont des moments de convivialité. Ils clôtureront à la fois les actions mise en place à l'école et sur les quartiers. La restitution peut être pensée dans des lieux culturels de la ville de Tarbes pour permettre à toute la population tarbaise de voir le travail artistique réalisé avec les habitants des quartiers.

5. Moyens mis à disposition

Un hébergement pourra être mis à disposition pour l'artiste ou collectif hors Hautes-Pyrénées. Il sera pris en charge par l'association Médiannes.

Une enveloppe financière de 8000 € sera allouée à l'artiste comprenant :

- La rémunération de l'artiste et de ses collaborateurs si nécessaire.
- Les frais de déplacement et de repas
- L'achat de matériel
- Les frais de production : impressions, tirages

La communication ainsi que les frais (publications, mailing, frais réception pour les restitutions) seront pris en charge par Médiannes.

Un véhicule personnel est indispensable.

Les locaux de travail lors de la résidence :

- Pour les ateliers à l'école maternelle Anatole France : salle de motricité mise à disposition
- Pour les ateliers habitants et parents / enfants : espace public si le temps le permet, sinon appartement ressource sur le quartier d'Ormeau Bel Air et maison de quartier sur le quartier de Mouysset.

Salle pour les restitutions : un partenariat avec un lieu d'exposition peut être envisagé.

L'artiste sera accompagné par l'association Médiannes, en qualité d'opérateur culturel.

6. Candidature

La sélection se fera conjointement par : 2 représentants de l'Etat (GIP et Préfecture), 2 représentants de l'Education Nationale, 2 représentants de la DRAC, 2 représentants des Acteurs Culturels du 65,

Un seul artiste ou collectif sera retenu par une commission constituée *a minima* des techniciens de la Drac, de l'Etat (Préfecture et Education nationale), de la ville de Tarbes, du GIP, de Médiannes et de membres des conseils citoyens.

Dossier de candidature attendu :

Un document unique au format PDF envoyé en pièce jointe de mail nommé comme suit :
NOM – Prénom – 2024

Le projet artistique comprendra les renseignements ci-dessous :

Le dossier de candidature :

I – Fiche de présentation

Nom :	
N° SIRET N° Maison des artistes/Agessa	
Titre du projet	
Contact artistique	
Contact administratif (pour les questions liées au budget, aux contrats etc.)	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Pays / région	
Téléphone fixe	
Portable	
courriel	
Site web	

II – L'ARTISTE ET SON PROJET

- PRÉSENTATION :

Présentation de la démarche générale de l'artiste, accompagné d'un dossier de présentation

- CV :

- PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET : 3 feuillets maximum

- DISCIPLINES ARTISTIQUES MISES EN ŒUVRE ET MODALITES

- RELATIONS ENTRE VOTRE PROJET, LE PUBLIC ET LE TERRITOIRE :

- BUDGET PRÉVISIONNEL : détail des postes

- CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET/OU PÉRIODES DE RÉSIDENCES SOUHAITÉES

Dépôt du présent appel à projet : Fin avril 2024

Date limite du dépôt de candidature : 20 juin 2024

Jury de sélection : 27 juin 2024

Candidatures à envoyer par mail en format PDF : medianes2@orange.fr

Contact de l'Association Médiannes : 06 22 94 52 05